Financer lâ??adaptation de son logement avec lâ??aide dâ??un bailleur social

Description

Lâ??adaptation des logements Ã la perte dâ??autonomie est un sujet de prÃ©occupation majeure pour de nombreuses personnes Ã¢gÃ©es et leurs aidants. Les bailleurs sociaux se sont emparÃ©s de cette problÃ©matique depuis plusieurs annÃ©es. Ils proposent, pour certains, des services aux locataires concernÃ©s afin dâ??amÃ©liorer leurs conditions de vie Ã domicile. Certains bailleurs ont mÃªme crÃ©Ã© des services spÃ©cifiques au handicap pour traiter ce sujet Ã lâ??Ã©chelle de lâ??ensemble de leur patrimoine.

Un bailleur peut notamment proposer dâ??accompagner un locataire Ã la rÃ©alisation de travaux dâ??adaptation du logement. Il nâ??y â?¯pas de rÃ¨gle nationaleâ?¯concernant la forme de cet accompagnement, dâ??autant plus que ce nâ??est pas une obligation lÃ©gale. Vous pourrez ainsi trouver diffÃ©rents fonctionnements. En effet, un bailleur peutâ?¯ par exemple :

- Autoriser et financer la rÃ©alisation des amÃ©nagements ;
- Autoriser sans financer la rÃ©alisation des amÃ©nagements.

Comme lâ??occupant nâ??est pas propriÃ©taire de lâ??habitat, le bailleur peut aussi imposer que les amÃ©nagements soient rÃ©alisÃ©s par un prestataire quâ??il aura choisi lui-mÃªme. GÃ©nÃ©ralement, lorsque câ??est le cas, le ou les prestataires sont choisis par appel dâ??offre, donc mis en concurrence.

De quels amÃ©nagements parle-t-on ?

Les bailleurs sociaux se concentrent gÃ©nÃ©ralement sur les amÃ©nagements ayant un impact sur le cadre bÃ¢ti. On parle donc de rÃ©alisation de travaux plus ou moins lourds. Cela concerneâ?¯:

- La transformation dâ??une salle dâ??eau (par exempleâ?¯: remplacement dâ??une baignoire par un espace douche adaptÃ©) ;
- Le remplacement de WC ;
- La modification de la cuisine (Ã©vier, plan de travail, mitigeurâ?¦) ;
- La mise en place de barre de maintien ou dâ??appui ;
- La pose de mains courantes ;
- La rÃ©fection de sol ;

- La motorisation Ã©lectrique de volets roulants ;
- Lâ??Ã©largissement de portes ;
- La mise en place de dispositifs de communication liÃ©s au logement (interphone/visiophoneâ?¦) ;
- â?¦

Dans la majoritÃ© des cas, les amÃ©nagements touchent les piÃ¨ces humides (salle de bain, cuisine, WC).

Il est gÃ©nÃ©ralement **conseillÃ© dâ??anticiper ces travaux** liÃ©s Ã une perte dâ??autonomie. Cela est dâ??autant plus vrai si vous pensez Ã solliciter un bailleur social. Les procÃ©dures sont diffÃ©rentes dâ??un organisme Ã un autre et sont, la plupart du temps, relativement longues.

Comment demander un amÃ©nagement du logement social ?

Il vous faudra justifier, tout dâ??abord, le besoin. Autrement dit, prouver que votre proche est dans une situation de perte dâ??autonomie (justificatif de GIR, certificat mÃ©dical, etc.). Ensuite, le bailleur peut demander la rÃ©alisation dâ??une Ã©valuation Ã domicile dâ??unâ?¯ergothÃ©rapeute. Ce dernier aura pour mission de dÃ©crire prÃ©cisÃ©ment les Ã©quipements adaptÃ©s aux besoins. Il motivera Ã©galement la demande pour valider la suite du projet et son financement.

Une entreprise (gÃ©nÃ©ralement choisie par le bailleur) Ã©tablira alors un devis sur la base des recommandations de lâ??ergothÃ©rapeute. Enfin, avant la rÃ©alisation effective des travaux, certains diagnostics complÃ©mentaires (amiante, plomb, etc.) pourraient Ãªtre exigÃ©s, gÃ©nÃ©ralement financÃ©s par le bailleur. Les dÃ©lais peuvent courir de 3 mois Ã plus dâ??1 an.

Pour connaÃ®tre la dÃ©marche que le bailleur applique le cas Ã©chÃ©ant, nâ??hÃ©sitez pas Ã le contacter. Vous pourrez, par exemple, trouver ses coordonnÃ©es dans le hall de la rÃ©sidence, auprÃ¨s du gardien, de lâ??agence de proximitÃ© ou sur une quittance de loyer.

A lire aussi

- Financer vos travaux dâ??adaptation de logement avec lâ??ANAH
- Financer lâ??adaptation de votre logement avec lâ??APA

date crÃ©Ã©e
2019/06/24